

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 17 JUIN 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de conférence musicale « Serinette et Flageolet », adopte le plan de financement qui s'y rapporte, sollicite une subvention de 1200 € TTC au Département, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes, soit 38.47% du montant du projet TTC, et charge le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré dit que la gestion et l'entretien des espaces verts des carrefours giratoires des RD2130/2060 seront confiés aux Communes de Bellegarde et de Quiers-sur-Bezone, approuve la convention qui fixe les modalités juridiques, techniques et financières de la gestion et de l'entretien de ces espaces, et autorise la Maire ou un Adjoint à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine l'avenant n°1 qui présente un avenant en plus-value d'un montant de 14 052,11 € HT pour l'entreprise REVIL, attributaire des travaux de démolitions-maçonnerie-ravalement des travaux du parking rue Demersay, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces et les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des recettes de cantine, et décide que la suppression de cette régie prendra effet dès le 25 juillet 2021.